

Demande à la Mairie de Séméac

Nom de la manifestation

...

Date de la manifestation

...

I. L'organisateur

I - Renseignements relatifs à l'organisateur (ou aux organisateurs) :

Nom ou dénomination :

Adresse du siège :

Association

Collectivité publique

Entreprise

Particulier

Attention ! Le représentant légal désigné ci-dessous doit venir signer un arrêté en Mairie.

JOINDRE copie des statuts

	<i>Représentant légal de l'organisateur</i>	<i>Responsable de la manifestation (si différent)</i>	<i>Autre personne responsable</i>
<i>NOM</i>			
<i>Prénom</i>			
<i>Fonction</i>			
<i>Adresse du domicile</i>			
<i>Téléphone fixe</i>			
<i>Téléphone portable</i>			
<i>Adresse électronique</i>			

JOINDRE attestation d'assurance couvrant l'ensemble des risques pouvant survenir pendant la manifestation (responsabilité civile, locative, etc...).

II - Renseignements relatifs à un autre organisateur (ou co-organisateur) :

Nom ou dénomination :

Adresse du siège :

Association

Collectivité publique

Entreprise

Particulier

	<i>Représentant légal de l'organisateur</i>	<i>Responsable de la manifestation (si différent)</i>	<i>Autre personne présente sur place</i>
<i>NOM</i>			
<i>Prénom</i>			
<i>Fonction</i>			
<i>Adresse du domicile</i>		////////////////////	////////////////////
<i>Téléphone fixe</i>			
<i>Téléphone portable</i>			
<i>Adresse électronique</i>			

JOINDRE attestation d'assurance en responsabilité civile.

II - Les activités organisées

I - Date(s) et heure(s) de début et fin de manifestation :

	<i>Date</i>	<i>Heure d'ouverture au public</i>	<i>Événements</i>	<i>Heure de fermeture au public</i>
<i>Jour 1</i>				
<i>Jour 2</i>				
<i>Jour 3</i>				
<i>Jour 4</i>				
<i>Jour 5</i>				
<i>Jour 6</i>				

II - Domaine(s) de la manifestation :

Culture ou loisirs

Sport Attention, une manifestation sportive se déroulant sur une voie ouverte à la circulation publique doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture.

Promotionnel

Politique

Social ou humanitaire

Autre

Explications complémentaires sur la manifestation :

III - Nombre de personnes attendues durant la manifestation : **Impératif**

...

La capacité d'accueil du Centre Léo Lagrange est de 705 personnes maximum au rez-de-chaussée et 300 personnes maximum sur la galerie.

ATTENTION !

La présence d'une personne titulaire du diplôme SSIAP est obligatoire lors de chaque manifestation.

IV - Activités spécifiques :

- 1°) Demande d'autorisation pour un débit de boisson temporaire (groupes 2 et 3) : **oui** **non**
 Lieu :
 Date et heure d'ouverture au public :
 Date et heure de fermeture au public :
- 2°) Utilisation d'une sonorisation : **oui** **non**
 Rappel : l'organisateur de la manifestation doit effectuer une déclaration de diffusion auprès d'un gestionnaire de droits d'auteur.
- 3°) Déclaration pour un vide-grenier : **oui** **non**
 JOINDRE déclaration préalable de vente au déballage
 (cerfa n°13939, modèle disponible sur internet).
- 4°) Demande d'autorisation pour un tir de feu d'artifices : **oui** **non**
 JOINDRE déclaration tir d'artifices de divertissement
 (cerfa n°14098, modèle disponible sur internet).
- 5°) Utilisation d'une structure mobile de + 16 m² (chapiteau, tente...) : **oui** **non**
 Joindre les attestations et supports de contrôle obligatoires
 (modèle disponible sur le site internet de la mairie de Séméac).
- 6°) Demande de défibrillateur : **oui** **non**
- 7°) Autre :
 ...

III. Moyens immobiliers (local, salle, terrain, voie publique...)**I Identification des biens :**

L'organisateur sollicite une autorisation d'occupation pour les biens suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Durée totale (jours et heures, dont la préparation et le nettoyage)</i>

L'autorisation sera accordée sous réserve de la vérification de la disponibilité du bien.

Les clés sont à retirer et à rapporter auprès des services municipaux aux jours et heures ouvrés indiqués dans l'autorisation d'occupation.

II - Circulation et stationnement sur les voies ouvertes à la circulation publique :

Demande de modification de la réglementation sur la voie dénommée :

du numéro : au numéro :

Jour et heure de début :

Jour et heure de fin :

Pour les usages suivants : circulation stationnement

Pour les usagers suivants : véhicules à moteur véhicules non motorisés piétons

Demande de modification de la réglementation sur la voie dénommée :

du numéro : au numéro :

Jour et heure de début :

Jour et heure de fin :

Pour les usages suivants : circulation stationnement

Pour les usagers suivants : véhicules à moteur véhicules non motorisés piétons

IV. Moyens mobiliers (matériels)

3

III - Electricité, eau :

1°) Demande d'un raccordement électrique : **oui** **non**

Lieu :

Voltage :

Puissance (à défaut, indiquer les types d'appareil à raccorder).

La Mairie se réserve la faculté d'accepter ou de refuser le raccordement, en fonction des conditions techniques et financières de sa mise en œuvre. En cas d'acceptation, le coffret compteur, l'alimentation et le tableau électrique de distribution sont mis en place par les services municipaux. En cas de refus, aucun raccordement électrique sur le réseau ou sur un bâtiment n'est autorisé par la Mairie.

2°) Utilisation d'un groupe électrogène, fourni par l'organisateur : **oui** **non**

Localisation :

Date et heure de mise en marche :

Date et heure d'extinction :

3°) Demande d'un bloc sanitaire, fourni par l'organisateur : **oui** **non**

4°) Demande d'un raccordement à l'eau potable / assainissement : **oui** **non**

Lieu :

La Mairie se réserve la faculté d'accepter ou de refuser le raccordement, en fonction des conditions techniques et financières de sa mise en œuvre. En cas d'acceptation, le coffret compteur, l'alimentation et le tableau électrique de distribution sont mis en place par les services municipaux. En cas de refus, aucun raccordement électrique sur le réseau ou sur un bâtiment n'est autorisé par la Mairie.

5°) Matériels :

Exemples : scène, podium, estrade, chapiteau, décorations (type, dimension), barrières (largeur 2 m ou 2,50 m), tables, chaises, autres...

Désignation	Type, dimensions	Quantité	Date et heure de mise à disposition

6°) Conteneurs :

Demande de conteneurs poubelle **supplémentaires** : oui non

Eventuellement nombre et nature des conteneurs :

Grenat (tout venant) =

Jaune (emballage) =

Bleu (papier) =

Si la manifestation génère des déchets à ses abords immédiats, y compris sur les voies publiques adjacentes, l'organisateur fait son affaire de leur nettoyage.

7°) Autre agencement complémentaire (ou précisions) :

...

**La Mairie n'effectue pas l'agencement des moyens mis à disposition, sauf accord particulier.
La Mairie n'effectue pas le montage et le démontage de ses chapiteaux.**

V. Moyens humains (sécurité)

1°) Mise en place d'un service de sécurité, d'un service d'ordre, par l'organisateur : **oui** **non**

Détails et précisions complémentaires. :

...

La capacité d'accueil du Centre Léo Lagrange est de 705 personnes maximum au rez-de-chaussée et 300 personnes maximum sur la galerie.

ATTENTION !

La présence d'une personne titulaire du diplôme SIAP est obligatoire lors de chaque manifestation.

2°) Information transmise à la police nationale par l'organisateur : **oui** **non**

Joindre copie du courrier d'information.

3°) Mise en place d'un dispositif de secours aux personnes par l'organisateur : **oui** **non**

Joindre copie du courrier de demande.

4°) Éventuelles observations sur les mesures de sécurité mises en place par l'organisateur :

...

VI. Moyens financiers

Demande de subvention exceptionnelle à la Mairie ou de prise en charge d'une dépense liée à la manifestation : oui non

	€
Dépenses prévues	
Subvention municipale demandée	
Autres subventions publiques demandées (montant et nom)	

Des pièces complémentaires pourront être demandées à l'organisateur.

1°) Sollicitez-vous la présence du Maire ou d'un représentant ? **oui** **non**

Si oui, à quelle occasion :

Discours à prévoir :

Lieu :

Date et heure :

oui **non**

2°) Demande d'affichage sur les supports municipaux : **oui** **non**

Nombre et format des affiches :

L'implantation de banderoles et affiches sur le rond-point Saint Frai est INTERDITE !

3°) L'information auprès des riverains est-elle effectuée par l'organisateur : **oui** **non**

Si oui, par quels moyens :

